

VIE COMMUNALE

Le Mot du Maire



Chères Chapelaises, Chers Chapelais,

Au nom de l'équipe municipale et du personnel, je vous souhaite nos meilleurs vœux pour cette année 2020 et beaucoup de succès dans vos projets professionnels et personnels.

Cette nouvelle année ne pouvait pas mieux commencer.

Une petite chapelaise a pointé le bout de son nez au sein de son domicile. Quelle belle nouvelle pour ses parents que nous félicitons. Cette deuxième naissance sur notre commune m'amène à penser qu'il fait bon vivre à La Chapelle Hermier malgré un contexte national morose.

Après 6 ans de mandat dont 2 ans en tant que maire, je tiens à remercier toutes les équipes qui ont œuvrées pour la commune.

Nos associations sportives et culturelles pour leurs implications communales et le lien social qu'elles tissent entre les Chapelaises et Chapelais.

Nos entreprises artisanales et touristiques pour l'image qu'elles prônent bien au-delà de nos frontières.

Que ce dynamisme perdure afin de pérenniser l'image d'une commune attractive pour nos écoles, nos commerces et bien sûr pour les chapelais et les futurs chapelais.

Etant dans une année d'élections municipales, le bulletin municipal, comme le stipule la loi, présente un caractère neutre et informatif.

Pour rappel, les élections auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Que cette nouvelle année apporte bonheur, joie, santé à tous les Chapelaises et Chapelais et à leurs proches.

Bien amicalement

Sébastien PAJOT, Maire de la Chapelle Hermier

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p 1
Le conseil - Les commissions	p 2
Chronique historique	p 3-6
Vie intercommunale	p 7
Accueil de loisirs, inscriptions,	p 7-8
Libre expression	p 8
Bibliothèque	p 9
Ecole publique	p 10
APE	p 11
Ecole privée	p 12
OGEC	p 13
La chapelle active	p 14
La chasse	p 15
La pêche	p 16
USC Foot	p 17
USCV Tennis	p 18
Les Chevaliers du Jaunay - UNC	p 19
Aux Sources du Pré	p 20
Sapeurs pompiers	p 21
Rétrospective	p 22
Vie communale	p 23-25
Camping Yelloh, Calins Câ-Anes	p 26
Le Domaine du Pré, Centre La Chrysalide	p 27
Salle polyvalente	p 28
Tarifs, subventions	p 29
ADMR	p 30
Service médico-social	p 31
Artisans, commerçants	p 32
Culte	p 33
Services communaux	p 34
Etat civil, conciliateur	p 35
Election, recensement citoyen	p 36
Carte d'identité, certificat d'immatriculation	p 36

Mairie de La Chapelle Hermier

☎ 02 51 34 61 66 Fax 02 51 34 64 24

E-mail: accueilmairie@lachapelle-hermier.fr

Site: www.lachapellehermier.com

Photos: Patrick Boudé, Sébastien Cornu, Bernard Lecocq, Paulette Logeais

VIE COMMUNALE



Sébastien PAJOT, Maire
Délégué communautaire
Président de la commission finances, économie
 Membre de la commission enfance-jeunesse, sports
 Membre de la commission communication, tourisme

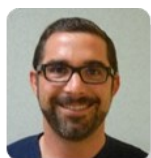


Guy RAPITEAU, 1er adjoint
Délégué communautaire suppléant
Vice-Président de la commission voirie, réseaux, urbanisme, bâtiment
 Membre de la commission fêtes, cérémonies, manifestations
 Membre de la commission appel d'offres

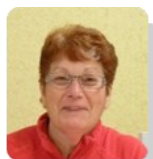
Emmanuel MAREIX, 2ème adjoint
Vice-Président de la commission enfance-jeunesse, sports
 Membre de la commission finances, économie
 Membre de la commission actions sociales, affaires sociales
 Membre de la commission fêtes, cérémonies, manifestations



Bernard LECOCQ, 3ème adjoint
Vice-Président de la commission actions sociales,
 Membre de la commission voirie, réseaux, urbanisme, bâtiment
 Membre de la commission actions sociales, affaires sociales
 Membre de la commission fêtes, cérémonies, manifestations



Sébastien CORNU, 4ème adjoint
Vice-Président de la commission communication, tourisme
 Membre de la commission enfance-jeunesse, sports



Paulette LOGEAIS, conseillère déléguée
Vice-Présidente de la commission fêtes, cérémonies, manifestations
 Membre de la commission actions sociales, affaires sociales



Sylvie LABBÉ, conseillère municipale
 Membre de la commission finances, économie
 Membre de la commission voirie, réseaux, urbanisme, bâtiment



Alain Jean dit MARTINEAU, conseiller municipal
 Membre de la commission voirie, réseaux, urbanisme, bâtiment
 Membre de la commission fêtes, cérémonies, manifestations



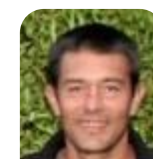
Charles GARANDEAU, conseiller municipal
 Membre de la commission finances, économie
 Membre de la commission voirie, réseaux, urbanisme, bâtiment



Raphaël FERRÉ, conseiller municipal
 Membre de la commission voirie, réseaux, urbanisme, bâtiment
 Membre de la commission fêtes, cérémonies, manifestations



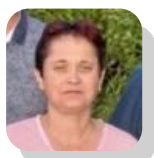
Sandra ROUSSEAU, conseillère municipale
 Membre de la commission enfance-jeunesse, sports
 Membre de la commission communication, tourisme
 Membre de la commission actions sociales, affaires sociales



Christophe GAUVRIT, conseiller municipal
 Membre de la commission finances, économie
 Membre de la commission voirie, réseaux, urbanisme bâtiment
 Membre de la commission enfance-jeunesse, sports
 Membre de la commission appel d'offres



Franck AGEON, conseiller municipal
 Membre de la commission voirie, réseaux, urbanisme, bâtiment

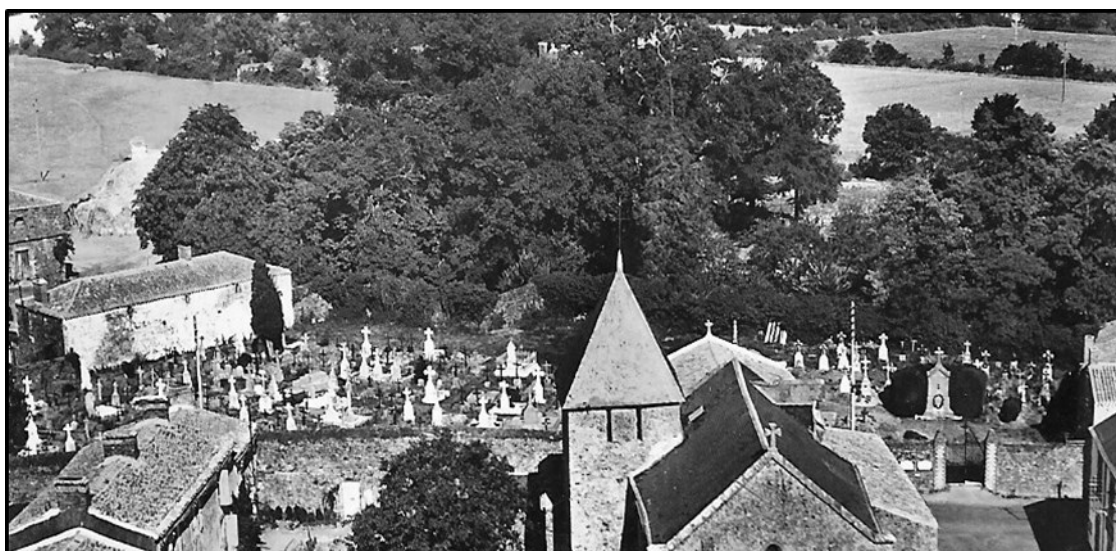


Dominique MERIEAU, conseillère municipale
 Membre de la commission actions sociales, affaires sociales

Chronique historique

Le cimetière de la commune

par Gilbert APART



*Par le passé, le cimetière se situait à l'emplacement de l'actuelle Place du Prieuré.
On reconnaît le Monument aux Morts à droite de la photographie.*

Jadis et jusqu'au 18^{ème} siècle

Dans l'antiquité païenne et chrétienne, le culte consacré aux sépultures considère que, une fois enterrés ou incinérés, les restes humains risquent de souiller les vivants. Les nécropoles sont donc situées hors des villes, le long des routes.

Au 5^{ème} siècle, l'attitude des chrétiens par rapport à la mort commence à se démarquer de celle des païens. Les défunts entrent désormais dans les cités et trouvent place dans des cimetières voisins des églises.

La dépouille mortelle est ensevelie, de façon anonyme, dans son linceul souvent avec le brancard ayant servi à son transport (1).

A partir du 12^{ème} siècle, les défunts de familles aisées peuvent être inhumés à l'intérieur même de l'église contre paiement d'un droit. Le cercueil, jusque là réservé aux nantis, commence à être de plus en plus utilisé.

L'ornementation du cimetière se réduit à de petites croix en bois et, le plus souvent, à une croix hosannière (2) située en son centre. Elle est parfois remplacée par une « lanterne des morts » (2).

L'endroit a une double fonction : lieu d'inhumation et lieu public. On y tient boutique, le petit bétail vient y paître, il fait aussi office de grand place où la population se rencontre.

A partir du 17^{ème} siècle, avec l'évolution des mœurs, cette promiscuité entre vivants et morts n'est plus tolérée et considérée comme une violation de la dignité des défunts. Il est alors décidé de délimiter l'endroit par un mur ou une haie. C'est à ce moment qu'apparaissent les premiers monuments funéraires.

(1) Le brancard est appelé « la bière ». Le mot désigne aussi un coffre où l'on enferme les morts. L'expression « mise en bière » vient de cette façon de procéder.

(2) Les croix hosannières sont des édifices funéraires érigés au centre des cimetières entre les 11^{ème} et 17^{ème} siècles. C'était « la croix de tous » à l'époque où les tombes ne comportaient que de modestes croix de bois. Lorsque, arrivant à son terme, une concession n'est pas renouvelée et qu'ainsi la tombe disparaît, la famille peut continuer à honorer ses défunts en se recueillant au pied de la croix hosannière et y déposer des fleurs. On trouve dans d'autres cimetières, la lanterne des morts ; tour creuse qui porte en son sommet un pavillon ajouré dans lequel on hissait au crépuscule une lampe allumée. Cette lumière jouait le rôle de phare destiné à guider les âmes des disparus vers le repos éternel.

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Au 19^{ème} siècle

Vers la fin du 18^{ème} siècle, l'amoncellement des dépouilles ne permet plus d'enterrer celles-ci à une profondeur suffisante pour empêcher la puanteur qui s'exhale de leur putréfaction. Les cimetières sont devenus des lieux très malsains.

Par un décret (1) du 25 Brumaire An II (15 Novembre 1793), les communes « *sont invitées et autorisées à faire le plus de plantation d'arbres possible dans les lieux de sépultures pour la salubrité de l'air* ».

C'était le premier pas vers le décret du 23 Prairial An XII (12 Juin 1804) qui fixe de façon durable l'organisation des lieux d'inhumations. Sont reproduits ci-dessous les articles relatifs aux sépultures et aux lieux qui leur sont consacrés.

Depuis, ce document n'a subi que des aménagements et compléments mineurs pour être adapté à la période moderne.

Extrait du décret du 23 Prairial An XII

Article 1^{er} - *Aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques et généralement dans aucun des édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leurs cultes, ni dans l'enceinte des villes et bourgs.*

Article 2 - *Il y aura hors de chacune de ces villes ou bourgs, à la distance de trente-cinq à quarante mètres au moins de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts.*

Article 3 - *Les terrains les plus élevés et exposés au nord seront choisis de préférence ; ils seront clos de murs de deux mètres au moins d'élévation. On y fera des plantations en prenant les précautions convenables pour ne point gêner la circulation de l'air.*

Article 4 - *Chaque inhumation aura lieu dans une fosse séparée, chaque fosse qui sera ouverte aura un mètre cinq décimètres à deux mètres de profondeur sur huit décimètres de largeur et sera remplie de terre bien foulée.*

Article 5 - *Les fosses seront distantes les unes des autres de trois à quatre décimètres sur les côtés et de trois à cinq décimètres à la tête et aux pieds.*

Article 6 - *Pour éviter les dangers qu'entraîne le renouvellement trop rapproché des fosses, l'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures n'aura lieu que de cinq en cinq années ; en conséquence, les terrains destinés à former les lieux de sépulture seront cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année.*

Nota : de la superposition des dépouilles mortelles, on passe à leur juxtaposition par le creusement de fosses individuelles. C'est la fin de l'anonymat, chaque sépulture étant identifiée par le nom du défunt.

En outre : le maire est doté d'un pouvoir de police avec la faculté de prendre toute disposition pour éviter ou réprimer les vols de fleurs, couronnes et ornements à l'intérieur du cimetière. Il doit aussi veiller au bon état d'entretien des lieux.

Les Fabriques (2) des paroisses ont le monopole des inhumations et perçoivent rémunération pour cette prestation. Avec la loi du 28 Décembre 1904, ce droit passera aux municipalités chargées d'assurer ce service directement ou par entreprise (3).

(1) Archives de la Vendée Cote L 203. Date du calendrier révolutionnaire.

(2) La Fabrique d'une paroisse qualifie, à la fois, les biens de toutes natures d'une église paroissiale et l'ensemble des personnes chargées d'en assurer la bonne gestion : il s'agit du curé et de laïcs (en nombre variable) élus par l'ensemble des paroissiens. Ils ne peuvent se soustraire à cette désignation.

(3) Transport des corps, fourniture des corbillards, cercueils, personnel de manutention, tentures extérieures des maisons mortuaires,.....

HISTOIRE ET PATRIMOINE

En 1804 : un maire précurseur

Jean-Louis Fruchard, Maire de la commune, avait semble t'il anticipé le décret du 23 Prairial An XII puisque le 18 Thermidor de la même année (6 Août 1804) ; deux mois après sa promulgation, il transmet un état au District des Sables d'Olonne pour l'informer des dispositions antérieurement votées par la municipalité.

Etat des lieux consacré aux inhumations dans la commune de La Chapelle Hermier (1):

500 âmes.

Mortalité annuelle de 15 à 20.

Cimetière d'une superficie de 32 ares.

Situé près de l'église, le lieu est le plus élevé de la commune et est environné des maisons du bourg.

Les murs qui l'entourent sont hauts de 5 pieds (2) sur une face et 7 sur l'autre (3).

Les fosses sont profondes de 4 pieds et larges de 3.

Concessions renouvelées tous les 7 ans.

La commune a déjà adopté le principe des tombes individuelles et prévu un renouvellement périodique. La distance minimale imposée entre les habitations les plus proches et le cimetière n'est pas respectée mais le maire ne propose pas de modifier l'emplacement de celui-ci. Il semble que les autorités firent preuve d'une certaine tolérance à l'égard des communes rurales pour l'application de cette prescription compte-tenu des moindres risques d'épidémies ou de maladies encourus au sein des petits bourgs par rapport aux agglomérations importantes.

En 1971 : l'idée d'un nouveau cimetière voit le jour (1)

Cette année-là, le Maire, Albert Foucaud, attire l'attention du conseil municipal sur l'inadéquation du cimetière aux besoins de la commune. Ce constat est résumé ci-après :

- le cimetière est saturé et ne dispose plus que de quelques places,
- une grande partie occupe l'emplacement de l'ancienne carrière (4) et bien que l'endroit ait été remblayé, la roche affleure ; le creusement des fosses est malaisé d'autant que les engins motorisés ne peuvent accéder ; tout transport doit se faire « à bras »,
- les tombes sont disposées sans ordre et avec beaucoup de place perdue.

Une consultation est donc lancée pour connaître l'avis des chapelais quant à l'opportunité du transfert du cimetière sur un autre terrain. Le 14 Août 1971, sur 409 électeurs inscrits et 245 votants, 159 habitants se déclarent favorables à l'opération, 79 y sont opposés et 7 votent nul.

L'année 1974 est décisive (1)

Le 24 Juin, l'acquisition d'un terrain est décidée.

Le 1^{er} Septembre, la municipalité achète à Madame Jean-Charles Mestre le champ du « Creux Jaune » d'une superficie de 7 535 m² (parcelle cadastrale N°345-Section B), devenant ainsi le lieu d'implantation du nouveau (et actuel) cimetière.

Avant de procéder à la translation du cimetière communal sur ce terrain, la municipalité décide de conforter sa décision par une expertise géologique.

(1) Archives communales.

(2) Unité de mesure qui valait 32,4 centimètres.

(3) Par « face », il faut comprendre « côté ». Le mur donnant sur la rue faisait 2,27 mètres de hauteur et celui du fond 1,62 mètres.

Le terrain était effectivement constitué d'une roche exploitée pour divers usages ; d'où son appellation de carrière.

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Cette opération menée le 9 Octobre par le Professeur Ottmann, de la faculté des sciences de Nantes et géologue agréé, conclut : « *vu la nature du sol, l'épaisse couverture de terre meuble et sèche, je donne un avis favorable à l'utilisation de la parcelle 345 B comme nouveau cimetière* ».

Le 10 Décembre, la Direction Départementale de l'Équipement propose un plan du nouveau cimetière. Le dossier est approuvé par le conseil municipal.

Le 20 décembre, Raymond Bossard, retraité à La Chapelle Hermier, est désigné commissaire-enquêteur afin de recueillir les avis des chapelais sur le dossier. Cette enquête, achevée le 14 février 1975, ne donne lieu à aucune opposition.

En 1975 : début du transfert

Par un arrêté du 18 Juillet 1975, le préfet de la Vendée donne son accord au projet et fixe à vingt années la durée maximale de l'opération de transfert des corps dans le nouveau cimetière.

Le 21 Novembre de la même année, les familles possédant des concessions dans l'ancien cimetière et désirant choisir (sur plan) l'emplacement des sépultures dans le nouveau sont priées de se faire connaître en mairie. C'est ainsi que chaque famille put organiser le regroupement de ses défunts en plaçant leurs tombes les unes à côté des autres.

Les travaux d'aménagement du terrain sont menés au cours du second semestre 1975 et du 1^{er} trimestre 1976 (défrichement, nivellement, voies d'accès, clôture et portails, adduction d'eau, dépôts de détrit, aménagement des allées,.....).

Le 1^{er} Avril 1976, un arrêté du maire stipule que l'ancien cimetière est désormais fermé et que dorénavant les inhumations auront lieu dans le nouveau. La première sépulture dans le nouveau cimetière fut celle d'Henri Morineau décédé le 13 Mai 1976.

Le processus de translation débute le 1^{er} Mai 1976.

Les opérations de réalisation des creuses (1), d'exhumation des corps, leur transfert et leur inhumation dans le nouveau cimetière sont menées conjointement par François Baranger, Dominique Fort, Pierre Garandeau et Jean-Guy Mornet. Programmées sur demande préalable des familles, elles sont accomplies en présence d'un parent du défunt et du maire ou d'un de ses représentants.

Les exhumations permirent de constater qu'avec le temps et dans leur grande majorité les cercueils s'étaient décomposés. Pour le transport des dépouilles, il fallut recourir aux « boîtes à ossements ». C'est Guy Deniot, menuisier, qui fut chargé de confectionner ces petites caisses en bois.

Conformément à la réglementation, la municipalité finança le transfert des corps pour les familles ayant une concession dans l'ancien cimetière et retrouvant dans le nouveau cimetière une sépulture équivalente. Pour les familles ne possédant pas de concession, l'opération fut à leur charge.

Dans tous les cas, les coûts de démontage, transport, réédification des monuments funéraires et réalisation des boîtes à ossements restèrent à la charge des familles.

De l'ordre de 210 transferts furent ainsi effectués. En sa séance du 2 Mai 1986, le conseil municipal décida de mettre officiellement fin au processus en transférant les derniers ossements restants dans la fosse commune du nouveau cimetière. Il s'agissait d'une trentaine de sépultures non identifiées ou non revendiquées.

En outre, pour répondre aux vœux de quelques familles, des transferts furent pratiqués vers les nécropoles des communes voisines afin de procéder à des regroupements familiaux.

Comme autorisé par la loi, dix ans après la fermeture de l'ancien cimetière, la municipalité put disposer de l'emplacement libéré qui, en 1987, devint la Place du Prieuré à usage d'aire de stationnement pour véhicules.

Fin.

(1) Terme désignant le trou creusé pour l'inhumation

VIE INTERCOMMUNALE

LE PLUIH

(Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Habitat)

Après trois ans de travaux, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat arrive à son terme. L'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre au 22 novembre 2019, a permis de rectifier quelques incohérences mais dans l'ensemble le futur schéma touche à son terme. La commission d'enquête a rendu son rapport et ses conclusions. Vous pouvez les consulter sur le site de la commune en cliquant sur le lien « Accès aux conclusions et rapport de l'enquête publique unique ». Il prendra effet en Mars 2020.

L'ECOLE AIME CESAIRE

La rénovation de l'école Aimé Césaire devrait commencer courant avril pour se terminer début 2021. Projet conséquent mais nécessaire pour le bien-être des enfants et des enseignantes.



LES NEWS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'année 2019 est déjà derrière nous...

Dans notre rétroviseur, on aperçoit tous ces enfants qui ont fréquenté l'Accueil de Loisirs. Ils sont heureux et fiers de leurs bricolages, ils se sont régalés avec leurs recettes toutes plus originales les unes que les autres. Et on ne parle pas des jeux pendant lesquels ils ont pu s'affronter. Les sorties : c'est sympa tout le monde dans le car ou dans le mini-bus. Et c'est parti pour l'aventure !

Maintenant, regardons droit devant : 2020 est là.

En préparation, toujours des bricolages, de la cuisine, des jeux, du sport et des nouvelles sorties. Des activités variées dans tous les domaines. Dans les tuyaux, un intercentre exceptionnel le 16 juillet 2020. Un projet sur le thème de l'égalité garçons/filles dès les vacances de février. Cette année, nous allons aussi proposer au moins deux séjours pour les différentes tranches d'âge. Nous allons également mettre en place des veillées, toujours selon l'âge des enfants pour partager des moments différents. Les stages PASS pour les CM1 et CM2 sont renouvelés à chaque période de petites vacances.

Et surtout en 2020, nous allons continuer à faire rêver vos enfants. Alors, n'hésitez pas à ouvrir les portes des 1000 Loisirs.

Que l'année 2020 vous apporte beaucoup de joies et de gaieté.

Renseignements : centredeloisirs@lachapelle-hermier.fr ☎ 02 51 34 98 59

VIE INTERCOMMUNALE

MODALITES D'INSCRIPTION

Le portail familles concerne les inscriptions et réservations aux services de restauration scolaire et des accueils péri et extrascolaires, gérés par la communauté de communes.

Pour quoi faire ?

- modifier vos informations en ligne (téléphone, adresse...)
- consulter des documents (règlement intérieur, tarifs, menus...)
- transmettre des documents aux structures (assurance extrascolaire, justificatif de quotient familial, ...)
- **prévenir de la présence ou l'absence de votre enfant**
- consulter et payer votre facture en ligne via un service sécurisé

Comment ?

- se connecter au portail ici : cc-paysdesachards.portail-familles.net
- identifiant : votre adresse mail. Si vous n'avez pas reçu de mot de passe par courrier, faites mot de passe oublié
- vérifiez les informations vous concernant et ajoutez les réservations ou documents nécessaires si besoin.

Pour toute demande relative au restaurant scolaire, n'hésitez pas à contacter Sophie Hérieau ☎02 51 07 49 80

LIBRE EXPRESSION

Un bulletin communal allégé ! Pourquoi ?

Etant entrés dans une période d'élection municipale, dans son article L 52-1, le code électoral stipule que *«À compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin »*. Il est, cependant, possible de présenter un bilan de l'action municipale mais celui-ci doit être objectif, neutre et informatif.

Aussi, la municipalité en place et les élus de la liste *« Pour le bien-vivre à La Chapelle-Hermier »*, se conforment à cette règle. De ce fait, le bulletin communal que vous avez entre les mains vous semblera, probablement, allégé et moins riche que celui des années passées. Cet état de fait est indépendant de la volonté de vos élus actuels.

La municipalité et les élus de la liste *« Pour le bien-vivre à La Chapelle-Hermier »*

La Bibliothèque

PASSION ... LECTURE !

La bibliothèque, en réseau avec 9 autres communes participe à la vie communale par les prêts de livres, et en proposant des animations : accueils de classe, contes...

Avec l'ouverture totale du réseau, les lecteurs peuvent s'inscrire, choisir, retirer ou rendre leurs livres indifféremment dans n'importe quelle bibliothèque et faire d'éventuelles réservations sur le site du réseau. (voir informations pratiques).



Chaque abonné bénéficie de plus d'un **accès gratuit** à de nombreux documents : musique, cinéma, savoirs, livres et presse sur **internet** par l'intermédiaire du site : E-médi@ de la bibliothèque départementale de Vendée.

Vous souhaitez nous aider ?

Présentez-vous aux heures d'ouverture à la bibliothèque !

Vous voulez rencontrer d'autres personnes

Vous désirez vous impliquer dans la vie locale

Vous souhaitez faire partager votre goût de la lecture

Vous disposez de deux heures de disponibles de temps en temps

Alors pourquoi pas vous ?

Nous avons besoin de vous pour vivre la bibliothèque

Les activités en bibliothèque sont très variées : accueil du public, prêt de documents, informatique, animations, achat et équipement des documents...

Venez découvrir un univers que vous ne soupçonnez pas !

Informations pratiques : **HORAIRES** au 1^{er} janvier 2020

La bibliothèque est ouverte

- le lundi de 16h30 à 18h30
- le mercredi de 16h30 à 18h30
- le samedi de 10h00 à 12h00

Adresse : 12 rue des bleuets

l'adhésion et les prêts sont entièrement gratuits pour tous.

Chaque lecteur peut emprunter 5 documents pour 3 semaines (prolongations possibles)

☎ : 02.51.48.15.51

Adresses internet à consulter :

bibliotheque.lch@cc-paysdesachards.fr



EQUIPE PEDAGOGIQUE:

Nos 54 élèves se répartissent en 3 classes :

Maternelle avec
Fanny SIRET,
Directrice

ATSEM : Nadine
SIMONNEAU

CP-CE1-CE2
avec Audrey LE
ROCH

CM1-CM2 avec
Mathilde VINCE-
LOT-BOURDAUD
et Laëtitia LE
TEXIER

INSCRIPTIONS:

Vous pouvez inscrire votre enfant tout au long de l'année.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement au
02.51.34.63.59

ou par mél à
l'adresse
**ce.0850267d@a
c-nantes.fr**

**Portes Ouvertes le
Vendredi 7 février 2020**

Ecole Aimé Césaire



Notre thème de l'année

Avec le thème « **Au-delà de nos frontières** » cette année l'école part faire le tour du monde.

Ce sera l'occasion de faire découvrir aux élèves de nouvelles cultures, et de nouveaux modes de vie à travers des lectures, des chants et des échanges avec des habitants du monde.

L'école participe alors au programme « **Cinécole** » du Cinéville de La Roche Sur Yon car la programmation est en totale adéquation avec le thème. Ainsi les élèves découvriront des films tels que « **PACHAMAMA** » « **Tilili à Paris** » ou encore des courts métrages venus tout droit de Russie.

L'école...et ses projets:

L'année 2020 sera marquée par la rénovation de l'école:

- Construction d'un bâtiment pour la classe maternelle.
- Création d'une salle de motricité dans l'ancienne classe.
- Rénovation de la classe du Cycle 2.

Nos activités culturelles et

Tous les mois, nous avons la possibilité de nous rendre à la Bibliothèque municipale.

Les enfants peuvent alors découvrir des racontes-tapis, des KamishiBaï ou encore emprunter un livre encore inconnu.

Des années toujours riches en **événements sportifs...**

De la maternelle au CM2 les temps sportifs sont nombreux : rencontre Danses, piscine ou encore rencontre Athlétisme.

La semaine du goût pour ouvrir les élèves à de nouvelles saveurs.

Une école respectueuse de l'environnement :

Une opération « **Nettoyons la commune** » est mise en place au mois de décembre pour tous les enfants de la commune.

Des actes au quotidien : réduction des déchets dans toute l'école, tri sélectif en classe, utilisation d'un composteur.

Une opération de **recyclage du papier** avec la société PAPREC.



Des moments en classe pour apprendre à protéger et respecter notre terre.

Et enfin **une collecte de cartouches d'encre** est mise en place tous les ans depuis plusieurs années en partenariat avec l'association Enfance et Partage.

- Création d'une salle de classe au rez-de-chaussée pour le cycle 3.
- Aménagement d'une bibliothèque à l'étage.
- Création d'une salle des maîtres.
- Rénovation de la cour et construction d'un nouveau préau.

- Ravalement des façades.

Nous remercions la Communauté de Communes et la municipalité de rendre ce projet possible.



A vos Agendas !

Fête de Noël :

Vendredi 13 décembre 2019

Loto :

Dimanche 8 mars 2020

Marche d'orientation :

Dimanche 17 mai 2020

Fête de l'école :

Dimanche 28 Juin 2020

Les Jaunay'stivals : courant juillet 2020

APE école Aimé Césaire



L'APE c'est :

L' A.P.E (Association des Parents d'Élèves) est une Association composée de Parents d'Élèves bénévoles, élus pour un an.

Son but est d'améliorer la vie quotidienne des élèves, d'organiser des manifestations et animations pour les enfants et bien sûr, faciliter la rencontre entre parents.

Elle est un lien privilégié entre les différents acteurs de la vie scolaire et périscolaire : parents,

enseignants, personnel municipal ...

L' APE fonctionne avec l'aide de plusieurs acteurs.

Les Parents d'élèves, en participant aux animations organisées autour et pour les enfants (La fête de Noël, la fête de l'école), **Vous**, en venant aux manifestations (Loto, la marche d'orientation et les Jaunay'stivals) et **nos Sponsors**, que nous remercions vivement.

Les gains récoltés ont le but essentiel de permettre aux enfants de s'épanouir dans le cadre scolaire.

C'est pourquoi l'argent récolté permet de participer financièrement aux différentes sorties scolaires telles que des spectacles, sorties cul-

turelles, voyage scolaire ...

Tout ceci comporte énormément de travail, mais l'enthousiasme des enfants et la gratitude des parents sont notre première récompense !

Plus les membres de l'APE sont nombreux, plus il est possible d'organiser des activités variées et intéressantes (plus de bras, plus d'idées !).

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

De l'école Aimé Césaire



Wilfried—Président



Cédric—Secrétaire



Matthieu—Membre



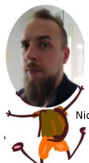
Charlotte—Membre



Thibault—Vice président



Julie—Trésorière



Nicolas—Membre



Yann—Membre



APE Aimé Césaire



apelachapelle@gmail.com



Les Jaunay'stivals en juillet 2019



La marche d'orientation en mai 2019



Les membres du bureau de l'APE vous souhaitent une bonne et heureuse année 2020.



Ecole Saint Pierre

Ecole entièrement rénovée et candidate au label

« Génération éco-responsable »

"Ce qui fait la taille d'un
établissement
c'est la qualité de ce qu'il vit !

THÈME D'ANNÉE :

Un pour tous, tous pour la planète !

INSCRIPTIONS : 02 51 34 60 72

Elles peuvent être faites tout au long de l'année pour les petites sections dès 2 ans et demi. N'hésitez pas à contacter Karen BOURSEREAU (chef d'établissement) pour tout renseignement ou visite de l'école.

Site de l'école : www.lachapellehermier-stpierre.fr

Email : ecolepriveelachapellehermier@wanadoo.fr

Horaires : 8h45-12h00, 13h30-16h30 sur 4 jours



L'INFORMATIQUE

@ Ecole Numérique équipée de
Tableaux Interactifs
Rééquipements nouveaux
ordinateurs portables



L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Chef d'établissement : Karen BOURSEREAU
- Marion LOISY en CE2, CM1, CM2 et Séverine MICHAUD en poste surnuméraire
- Hélène LENFANT en CP, CE1
- Karen BOUSEREAU en TPS, PS, MS, GS
- Marie-Christine MALLARD spécialisée dans l'accompagnement des enfants en difficultés.

ASEM : Béatrice DUMEIGE AVS : Gaëlle QUERTAINMONT

L'EVEIL A LA FOI

Des temps de culture chrétienne et de catéchèse sont proposés aux plus grands ainsi que de l'éveil à la foi pour les plus petits sous la forme de temps forts ponctuels.

UNE ANNEE RICHE EN ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

- ⊙ Sorties pédagogiques « Nettoyons la nature » et intervention de Trivalis et de la Cicadelle
- ⊙ Participation au défi « 10 jours sans écran »
- ⊙ Voyage de fin d'année scolaire sur 2 jours
- ⊙ Location de matériel 2019/2020 : Babyhand, Tchoukball, athlétisme, musique...
- ⊙ Permis « Internet » pour les CM
- ⊙ Natation à la Mothe-Achard pour les élèves du CP au CM1
- ⊙ « Leçon de goût » avec l'intervention de deux agriculteurs à l'école
- ⊙ Sessions de badminton et de basket du CP au CM2
- ⊙ Aquathlon pour les CP, CE1 sur la Grande Plage de St Gilles Croix de Vie
- ⊙ Canoëttathlon pour les CE2, CM1 à St Gilles Croix de Vie
- ⊙ Demi-journée découverte du collège « Sainte Marie » Aizenay pour les CM2
- ⊙ Ateliers jardinage dans le potager de l'école
- ⊙ Temps fort à l'église
- ⊙ Journées sport inter-écoles pour le cycle 1, et endurance pour les cycles 2 et 3



OGEC Saint Pierre

Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique

C'est une association de parents d'élèves qui assure des missions importantes pour la vie de l'école :

- 1) la gestion financière des outils et des sorties pédagogiques
- 2) les travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments
- 3) la gestion du personnel (ASEM, AVS)



« Il ne peut y avoir d'école sans bénévoles ! »



Chantemai 2019



Semaine du goût 2019



Jardinage dans le potager de l'école !

L'association se compose de 12 parents d'élèves élus pour 3 ans lors de l'Assemblée Générale. Elle se réunit 1 fois par mois afin d'échanger sur les besoins de l'école et préparer au mieux les nombreuses manifestations.

Toujours dans un esprit de travail mais surtout de convivialité, l'OGEC permet de faire des rencontres et de participer à la vie de l'école et de la commune.

Nouveauté 2020 : « Fête du printemps » le dimanche 5 avril avec structures gonflables, jeux en bois, pêche à la ligne et vente de plants préparés par les parents

NOTRE BUREAU

Présidente : JOGUET Géraldine

Vice-président : LAMY Freddy

Secrétaire : Cristelle CADOU

Secrétaire adjoint : Julie JOGUET

Trésorière : MOSSARD Angélique

Trésorière adjoint : BOUCHET Cécile

Membres : PAJOT Sébastien BARBEAU Julien, BERDAL Céline, BARRETEAU Cathy, Amélie GUILLET, Audrey BONNIN.

Election et accueil des nouveaux membres lors de l'Assemblée Générale en



Vous pouvez retrouver toutes nos manifestations et les photos sur le site internet de l'école :

<http://lachapellehermier-stpierre.fr/>

<https://www.facebook.com/ogec.lachapellehermier>

UN GRAND MERCI aux enseignantes, aux parents d'élèves,
à leur famille, à nos partenaires, à la DEC
(Direction de l'Enseignement Catholique)
et à la commune pour leur implication.

LES ANIMATIONS

<u>Marché de Noël</u> :	Vendredi 20 décembre 2019
<u>Portes ouvertes</u> :	Samedi 25 janvier 2020
<u>Vente de pizzas</u> :	Vendredi 14 février 2020
<u>Carnaval</u> :	Fin mars 2020
<u>Fête du printemps</u> :	Dimanche 5 avril 2020
<u>Dîner Champêtre</u> :	Samedi 27 juin 2020
<u>Loto</u> :	Dimanche 8 novembre 2020

VIE ASSOCIATIVE

La Chapelle Active Cours de yoga et Pilates



Programme des cours

Lundi : 18 h30 - Pilates et 19 h30 - yoga

Mercredi : 19h yoga

Tarifs à l'année

180 € pour un cours par semaine

280 € pour 2 à 3 cours par semaine

Inscriptions possible en cours d'année si places disponibles (20) personnes maximum par cours)

Créée en avril 2018, l'association La Chapelle Active vous propose chaque semaine des cours de yoga doux et dynamique ainsi que des cours de Pilates adaptés à tous .

Aurelie est Coach sportive depuis 15 ans, professeur de yoga et Pilates , spécialisée pour les pathologies lourdes.

Nous comptons déjà 30 adhérents .

Une partie de nos bénéfices seront reversés à une association caritative locale différente chaque année.

Nous organisons des événements liés au bien être en général à La Chapelle Hermier

Informations et renseignements

au 0651894053 ou

lachapelleactive@yahoo.com

Vous aimez la couture...

Une réflexion sur la création d'un atelier loisirs est en cours...

Si cette activité vous intéresse, vous pouvez me contacter

au 06 70 62 58 94



la Chapelle-Hermier

Nouveau projet

l'association "Aux sources du Pré"



Crée une troupe de théâtre

«les Baladins du pré»

Si vous vous sentez une âme d'acteur, de décorateur, de costumière, de maquilleuse, de technicien lumière et son, venez nous rejoindre. Que vous soyez débutant ou confirmé, l'essentiel est la motivation et l'enthousiasme que vous apportez avec vous.

N'hésitez-pas, appelez au 06 86 32 83 77
lesbaladinsdupre85@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

Société communale de chasse de la CHAPELLE HERMIER



Notre association affiliée à la Fédération des chasseurs de Vendée est agréée pour la chasse et la régulation des petits et gros gibiers. Cette affiliation nous permet de pouvoir, grâce à une convention, mise en place depuis maintenant 4 ans, de repeupler en perdrix et faisans le territoire (avec une très bonne réussite cette année).

Une vigilance de la faune et la flore est donc de rigueur. Pour cela nous avons donc semé plusieurs hectares de couverts à gibiers, pour la nourriture de tous les animaux présents sur le territoire.

Pour ce qui est de la démarche de reboisement, nous avons, en partenariat avec les enfants de la commune et avec certains propriétaires, planté **plus de 500 arbres** à la CHAPELLE-HERMIER

MERCI A TOUS LES BENEVOLES

L'association est ouverte à tous les nouveaux habitants chasseurs

MANIFESTATIONS 2020 :

- Repas de chasse le samedi 14 MARS 2020. Cette manifestation est ouverte à tous (N'hésitez pas à vous renseigner au :

06 15 94 37 09 au 06 21 61 51 08 ou au 06 17 65 33 76)

- Journée pêche à la truite (date à définir)



**MEILLEURS
VŒUX
POUR
L'ANNEE
2020**



Association de pêche << La gaule du Jaunay >>

site internet www.gauledujaunay.a3w.fr

Notre association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique, forte d'environ 1 300 adhérents est affiliée à la fédération de pêche de Vendée. Elle offre la possibilité à tous d'exercer la pratique de la pêche sur nos parcours : rivière du Jaunay sur 7 km de rives – lac du Jaunay (114 ha) – les Achards ,étangs du Bibrou et du Pré de la Fontaine – St Julien des Landes , étang du Fief des rainettes et à Martinet , étang des Ouches. La carte de pêche délivrée par la Gaule du Jaunay donne le droit de pratiquer sur l'ensemble des 38 associations agréées du département avec 4 500 km de cours d'eau et 1 300 ha de lacs. Tout au long de l'année, nous organisons plusieurs manifestations : une pêche à la truite le 29 mars à Martinet , un enduro carpe au mois de juin et un concours de pêche au coup le 5 juillet sur le lac, et sur l' étang du Bibrou aux Achards un concours où l'intégralité des recettes est reversée à l'AFM téléthon .Tous les ans des compétitions départementales, régionales voire nationales se déroulent sur le lac du Jaunay .Nous faisons aussi découvrir notre loisir sous plusieurs activités : tout d'abord avec notre école de pêche où on donne une dizaine de cours pour les enfants de 7 à 12 ans pour la modique somme de 15 € matériel fourni, on reçoit également des centres de loisirs et des personnes à mobilité réduite, on participe au Jaunay'scapades sur quatre demi – journées avec beaucoup de succès.

Si vous souhaitez plus d'informations ou nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter :

Pierre- Marie Ferré : Télé 06 29 71 97 15

Pour les achats de cartes de pêche à la Chapelle- Hermier : Gilbert Gourdeau : Télé 06 15 50 53 16

Camping le Pin Parasol, Domaine du Pré



Meilleurs vœux pour l'année 2020

VIE ASSOCIATIVE



APREMONT CHAPELLE HERMIER



Une nouvelle saison est commencée au sein du club de l' A.F.A.C avec 83 licenciés toutes catégories confondues de nos U6-U7 (5-6 ans) à nos seniors dirigeants.

Les équipes séniors sont dirigées par un nouvel entraîneur Valentin FAVREAU (37 ans). Il apporte son expérience, son dynamisme et un projet pour notre jeune club. Actuellement, l'équipe A est en division 3 du district et l'équipe B en division 5 du district.

Nous avons toujours la collaboration avec les clubs de Coëx et St Maixent sur Vie pour les jeunes du groupement de U13 à U18 qui continuent à progresser. Egalement, la formation du foot Animation de la catégorie U6-U7 à U10-U11 qui représente le club tout au long de l'année sur les terrains du département.

Pour l'année 2020/2021, afin de continuer à structurer notre club, nous recherchons un éducateur pour les jeunes du club. Mais également un ou des arbitres pour ne plus être sanctionné au niveau de la fédération et pour nos évolutions (possibilité de formations).

Nous tenons à remercier, la municipalité pour les nouvelles installations, vestiaires et bar qui vont permettre de développer notre projet.

Nous remercions également nos éducateurs et dirigeants ainsi que nos sponsors pour leur investissement. En espérant vous retrouver autour du terrain de la Chapelle mais aussi Apremont pour encourager nos joueurs.

Manifestations :

- * La soirée Repas de l'A.F.A.C le 15 Février 2020 à la Chapelle, sur réservation.
- * Grand loto Samedi 30 mai 2020 à 21h à Challans salle polyvalente Louis Claude Roux.
- * Tournoi Inter- Quartiers vendredi 1^{er} Mai 2020 à Apremont.
- * Marche Gourmande Vendredi 26 Juin 2020 sous réservation à la Chapelle Hermier.
- * Moules Frites Samedi 08 Août 2020 à Apremont au château.

L'A.F.A.C vous souhaite une Bonne et Heureuse Année 2020

Bureau du club :

Président : Fabrice TOUGERON ☎ 06 77 01 80 75

Trésorier : Nathalie PONTOIZEAU

Secrétaire : Christophe GUERIN, Loic AGEON et suppléant Guillaume TRICHET

Responsable des jeunes : Georges TOUGERON ☎ 06 33 22 85 59

Mail du club : afac85220@gmail.com

Compte facebook : [avenir foot apremont la chapelle](https://www.facebook.com/avenir-foot-apremont-la-chapelle)





TENNIS - Union Sportive Chapeloise Vairéenne

La saison tennistique 2019-2020 a repris depuis début septembre dernier. Cette année, sur notre commune, les entraînements ont lieu les mercredis, vendredis et samedis matins. Il sont animés par notre entraîneur diplômé d'état Benoit FORTIN ainsi que notre fidèle Educateur AMT Matthew KERNICK.

Nous remercions la commune pour la mise à disposition des nouveaux locaux, un équipement très attendu et indispensable pour le confort de tous.



Une nouvelle catégorie en championnat fait son entrée au sein du club, **les + de 55 ans** !...

Avec toujours les catégories suivantes : 3 équipes Jeunes (7/10-13/14-15/18), 1 équipe Seniors Dames, 2 équipes Seniors Hommes et 1 équipe de +35 ans.

Si vous souhaitez découvrir et/ou perfectionner votre tennis, n'hésitez pas...à nous contacter !

Nous avons de nouveau participé, à la Journée « **Kids Day** » au **Vendéspace pour les Internationaux de Tennis Vendée**, le mercredi 09 octobre, les enfants ont passé une agréable journée, ils ont pu participer à la séance de dédicace.

Toutes les activités du club seront reconduites cette année : Tournoi Interne, Tournoi Homologué, Tournoi de Pétanque, Sardinade, Soirée Choucroute, etc...

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Jean-Michel PREAUD 06.89.14.09.00

Stéphane MORIN 06.19.60.79.59

Nous souhaitons à tous, une Excellente Année 2020 !



L'équipe des 55/+ après l'effort !
Contre Le Poiré sur Vie

VIE ASSOCIATIVE

LES CHEVALIERS DU JAUNAY

L'année 2019 s'est terminée, l'assemblée générale a eu lieu le 23 janvier 2019 avec la galette des rois.

Le club compte 42 adhérents. Cette année nous avons dû changer le programme des activités « *manque de joueurs de cartes le mercredi* ». Nous fêtons les anniversaires de nos adhérents tous les mois.

Merci à la municipalité qui nous aide en cas de besoin et surtout à Bernard et Sébastien pour la diffusion des Bodins.

Nous avons passé un bon après-midi « en espérant qu'il y en aura d'autres !!! »

Cette année, nous déplorons le décès de « Thérèse MORNET » qui avait quitté le club pour rejoindre le foyer logement. Nos sincères condoléances à sa famille.

Le programme des activités :

- Anniversaire sur les mois de : Février, Mai , Août et Novembre
- 2 repas en Mars et Décembre
- Pique-nique en Juillet
- Un déjeuner spectacle à Soullans

Pour tous ceux qui le souhaitent prendre contact au 02.51.34.65.85

Au nom du conseil d'administration
Meilleurs vœux à tous

UNC LA CHAPELLE HERMIER



8 mai 2019 : 2 décorations

Titre de Reconnaissance de la Nation-TRN

Jean-Claude PERRIN

Michel CANTIN : insigne du porte drapeau

8 juin : Méchoui de la section

106 convives, organisé par nos amis Bougi Jacky et son épouse.

On tient également à remercier la municipalité, pour sa participation à la gerbe et au vin d'honneur.

Projets 2020 :

8 février : Assemblée Générale

Salle communale (petite) ouvert à tous

8 mai : 2 décorations au programme

6 juin : méchoui annuel - ouvert à tous sur réservation

11 novembre : repas avec les autres communes, organisé par nos soins

Notre souhait la participation des écoles.

Le Conseil d'administration

Meilleurs vœux à tous

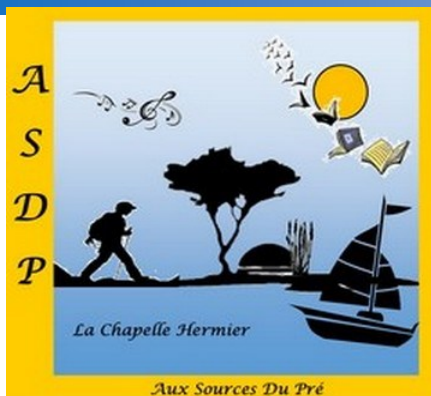


Jacques GUILLONNEAU, Président de l'UNC s'en est allé...

Nous n'oublierons pas son implication et son investissement pour notre commune.

Il s'est battu contre la maladie comme dans la vie de tous les jours pour amener à bien ses projets et ses passions.

VIE ASSOCIATIVE



L'association culturelle créée en 2001, se veut ouverte au plus grand nombre, jeunes et moins jeunes. Elle a été créée dans le but de mettre en valeur le lac avec des activités variées. L'équipe de bénévoles amoureux du lac souhaite qu'en 2018 de nouveaux adhérents la rejoignent pour leur apporter leur soutien mais aussi leurs idées et leurs souhaits. **Bienvenue à tous !**

2020

Bureau :

Daniel Groyer
Pierre-Yves Godard
Roselyne Souzeau
Marie Claire Bébelman
Françoise Godard
Jacqueline Boudé
Michel Hérieau
Gisèle Sire
Eddy Labbé
Hélène Labbé
France Lemaître
Gérard Establier



Dimanche 7 juin 2020
TRAIL DU JAUNAY

SALLE POLYVALENTE

CHANT-APPART

Spectacle de chansons françaises
JACQUES ET JACQUES
Et
LILY LUCA

Le vendredi 6 MARS à 20H 30

Buffet à partir de 19H00

Tarif 17 € Buffet compris à l'issue du concert

BREVET AUDAX



MARCHE 25 KM - 19 avril

Proposé également 12 km et 6 km

MARCHE 200 km—22/23 MAI 2020

MARCHE 50 KM - 30 août

Possibilité de faire 25 km

Venez nous rejoindre, apportez vos idées !

Vous serez les bienvenus

Assemblée générale

le 24 janvier 2020 à 19H00



salle polyvalente, nous partagerons la galette.

Remise des prix de l'Arbre à Poésie

LOCATION BARNUM 6 X 3M

80 € LE WEEK-END

Y COMPRIS 6 TABLES ET 12 BANCS

9 / 10 mai 2020

CANI CROSS

EN JUILLET ET AOUT

Au Grenier du Pré :

- EXPOSITIONS



**- Concours de poésie « l'arbre à poésie » ouvert à tous ,
Adultes, enfants, écoles.**

**Journée rencontre des membres
de l'association à
l'occasion
d'un pique-nique
Date à définir.**



VOILE sur le lac du Jaunay

A bord de vieux gréements , et à partir de 14 ans .

Initiation, accompagnement jusqu'à l'autonomie.

Sorties en mer sur grand voilier de 9m ou 7.60m



Venez nous rejoindre dans l'association ! Carte d'adhérent : 10 € - Cotisation voile : 40 €

Informations : 0251403812—Informations voile : 0251346013—informations marche : 0670103766



SAPEURS-POMPIERS

Sapeurs-pompiers volontaires pourquoi pas vous ???

Don de soi, esprit d'équipe, cohésion, l'envie d'apprendre chaque jour et de transmettre aux autres, voilà ce que représente la grande famille des sapeurs-pompiers.

Le centre de secours de Coëx compte fin 2019, 35 sapeurs-pompiers volontaires.

Je remercie les personnes qui nous soutiennent dans notre action. Je pense à nos familles qui vivent notre passion.

Je remercie les employeurs qui laissent de la disponibilité de jour à son personnel pour pouvoir se former et intervenir en journée par le biais des conventions SDIS-Employeur.

J'invite l'ensemble des acteurs économiques de nos communes qui n'aurait pas les informations suffisantes au fonctionnement de la convention SDIS-Employeur de prendre contact auprès du centre de secours ou Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée. Votre soutien dans la chaîne des secours est indispensable pour pérenniser des secours de proximité.

Je remercie l'ensemble du personnel qui constitue le centre de secours pour son dévouement et votre travail.

L'année 2019 s'est terminée et nous ouvre les portes de 2020.

Que cette année 2020 soit joie et santé

Lieutenant DENIOT Stéphane - Chef du centre de secours de COËX

☎06-75-36-55-50 mail : stephane.deniot@sdis-vendee.fr



RETROSPECTIVE

MONUMENT AUX MORTS

Vous n'avez pas été sans remarquer que notre Monument aux Morts est aujourd'hui doté d'une nouvelle plaque nominative.

Ceci nécessite quelques explications !!

Au cours du premier conflit mondial, notre commune a compté 102 hommes mobilisés, représentant 12 % de sa population de l'époque.

Pendant cette période, notre conseil municipal ne fut jamais au complet.

Le personnel communal était composé de chapelais de bonne volonté peu ou pas formé aux règles de l'administration.

C'était encore le cas en 1921, au moment de l'édification de notre Monument.

Ainsi, une mauvaise interprétation des registres d'état-civil généra de nombreuses bévues dans les inscriptions qui y sont portées.

On y a détecté pas moins de 29 anomalies.

L'erreur la plus navrante est l'oubli d'un soldat : le Soldat de 2ème Classe Joseph TRICHET - disparu le 20 juillet 1916 entre Assevillers et Barleux dans le département de la Somme.

Aujourd'hui, par l'apposition sur le Monument d'une nouvelle plaque révélant les justes transcriptions ; « vérité est rendue à ces valeureux soldats et à leurs familles ».

Cette réalisation n'aurait pas été possible sans l'aide appréciée :

- **de Monsieur VIGOUREUX - Directeur de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Vendée,**
- **du Conseil Départemental de la Vendée,**
- **du Capitaine TRICOIRE - Délégué du Souvenir Français pour la Vendée,**
- **et des Etablissements PÉROCHEAU à La Mothe -Achard, créateurs de la nouvelle plaque.**



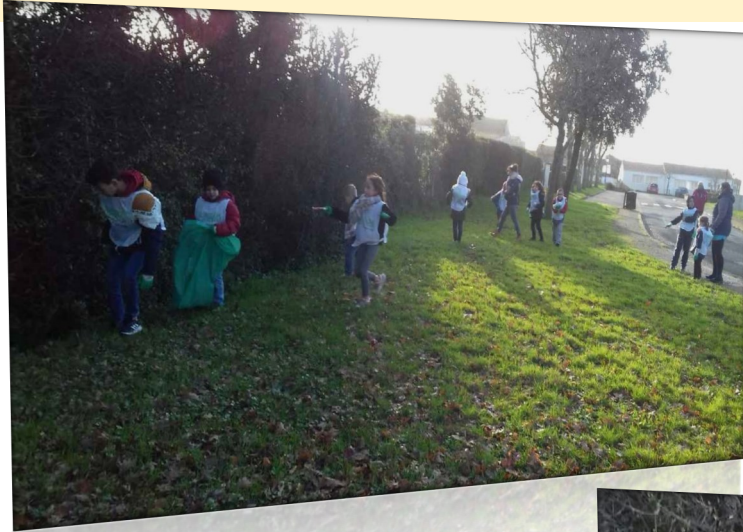
VIE COMMUNALE



Cérémonie du 11 Novembre



Les écoliers mobilisés pour l'environnement



VIE COMMUNALE



Accueil des nouveaux arrivants

Remise du concours maisons fleuries :

1er prix : Mme Gisèle Sire

2ème prix : M.et Mme André Mohan

3ème prix : M.et Mme Gaël Praud



Départ en retraite de Monique Logeais
Nous la remercions pour ses bons et loyaux services pendant 16 ans au sein de la commune.

Départ de Frédéric Grangier qui part pour de nouveaux horizons. Nous le remercions et lui souhaitons bon vent dans ses nouvelles fonctions.

VIE COMMUNALE

Camping Yelloh ! Village Le Pin Parasol*****



Reconnu pour son accueil chaleureux, son service haut de gamme et la qualité de ses infrastructures, sa mission est de rendre le séjour des visiteurs inoubliables !



« C'est à travers de nombreux services et idées créatives que le Pin Parasol crée l'émotion auprès des vacanciers ».

Un camping à découvrir avec 2 ambiances au choix : Sensations ou Nature & Sens. Location de cottages, chalets et emplacements nus.

> **Camping incontournable en Vendée** au cœur de 20 hectares de nature préservée.

> Avec un accès direct au Lac du Jaunay et à seulement 10 minutes de Brétignolles Sur Mer.

> Des emplacements spacieux de 80 à 270 m² !

> Nombreux services : restauration, bien-être, fitness, animations....



« Le Pin Parasol se veut différent et innovant pour toujours surprendre ».



Ouvert du 15 mai au 13 septembre 2020. www.campingpinparasol.fr



Câlins ca-ânes

Vous avez été nombreux, cette année encore, à venir profiter du lac, des ânes, de la terrasse guinguette... en famille, entre amis, avec les écoles, les Ehpad, les IME, les goûters d'anniversaire.

L'ouverture du restaurant la Grignotte fut, pour nous, l'occasion de proposer une carte avec des produits locaux, notamment les légumes de nos voisins Cécile et Etienne de la ferme Mangibio.

Les nombreux échanges, les belles rencontres, les rires des enfants, les sourires des parents sont notre moteur... Un immense merci.

On vous donne rendez-vous pour la prochaine saison "yes you c'âne" début avril 2020.

VIE COMMUNALE



Le Domaine du Pré

« Situé en bordure du Lac du Jaunay, Le Domaine du Pré vous propose des chalets tout confort à la location tout au long de l'année pour un court séjour ou des vacances au cœur de la nature. A 15 min des plages, le calme et un cadre verdoyant vous attendent afin de passer un séjour apaisant sur un site de 12 hectares établi dans le respect de l'environnement. Nos hébergements éco-conçus sont équipés de la télévision et d'une connexion internet filaire, d'une cuisine équipée, avec au choix 1, 2 ou 3 chambres, situés sur des parcelles allant jusqu'à 300m² et bien arborées, tous équipés d'une terrasse.

Lieu de repos et de tranquillité, le site est doté d'une piscine couverte et chauffée (de Pâques à la Toussaint) et d'un lac de baignade chauffé avec plage de sable (de mi-juin à mi-sept), aires de jeux, boulodrome, aire de fitness en plein-air et city-stade. Profitez également d'une balade pour découvrir le charme du lac situé à 300m.



Nous proposons également la vente de chalet en neuf ou occasion pour profiter de repos en famille ou entre amis ou bien pour de la gestion locative.

N'hésitez pas à nous contacter. »

contact@domainedupre.com

Le centre de mieux être La Chrysalide

Situé sur un site enchanteur et préservé, à proximité du Lac du Jaunay, le centre La Chrysalide est dédié au mieux être, au ressourcement et à la détente.

Faites-vous plaisir avec nos massages et notre SPA en pleine nature : bassin froid et bassin chaud avec jets massants, sauna finlandais, hammam, sauna infra rouge et chromothérapie. Vous pouvez le privatiser : anniversaires, fêtes de famille, sorties en groupe...

La Chrysalide est aussi un centre pilote de la chromobiologie sensitive où vous pourrez apprécier des soins uniques par les couleurs et les sons. Découvrez la chromothérapie et l'holopsonie, l'association des couleurs et des sons pour se sentir mieux.

Nous proposons aussi des cures et accompagnements de mieux-être, de un à cinq jours où nous mettons en synergie différents soins qui agissent sur tous les plans de l'être.

Le centre vous propose aussi des ateliers, des stages et des formations à la chromothérapie et autres disciplines holistiques.

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 9H à 18H, venez y prendre un bol d'air coloré et nous rencontrer.

Tous les soins et accueil le samedi sont sur RDV au 02 51 08 07 00.

« La Chrysalide... Tout un monde coloré à découvrir



VIE COMMUNALE

TARIFS SALLE POLYVALENTE 2019

PARTICULIERS	COMMUNE	HORS COMMUNE
Repas de famille PS	84.00 €	136.00 €
2ème jour PS	42.00 €	67.00 €
Repas de famille GS	166.00 €	270.00 €
2ème jour GS	84.00 €	136.00 €
Repas de famille GS et PS	208.00 €	364.00 €
2ème jour GS et PS	104.00 €	182.00 €
Vin d'honneur PS	42.00 €	84.00 €
Vin d'honneur GS	104.00 €	208.00 €
Mariage GS	364.00 €	520.00 €
Mariage 2 salles	448.00 €	624.00 €
Retour mariage	84.00 €	136.00 €
Pique –nique PS	42.00 €	62.00 €
Pique-nique GS	94.00 €	124.00 €

ASSOCIATIONS COMMUNE

Concours divers lucratif GS	124.00 € ménage non compris 166.00 € ménage pris en charge par la commune
Concours divers lucratif GS + PS	166.00 € ménage non compris 208.00 € ménage pris en charge par la commune
Soirée associations locales (sans perception argent bar et repas)	72.00 € ménage non compris 114.00 € ménage pris en charge par la commune

TARIFS DIVERS

Caution	300.00 €
Nettoyage PS	42.00 €
Location vaisselle	22.00 €
Location micro sans fil	20.00 €
Location barnum	10 € pour les associations 20 € pour les particuliers

Pour réserver, s'adresser à la mairie pour remplir les formulaires de réservation et laisser un chèque de caution. Vous devrez respecter les consignes tant en ce qui concerne l'utilisation, le nettoyage et la sécurité. Quelques jours avant la date de réservation, vous devrez prendre contact avec M. Robert BARANGER ☎06 33 22 62 33 pour la remise des clés en contrepartie du règlement de la location. En cas d'annulation à moins d'un mois avant la date de réservation, la commune se réserve le droit de garder l'acompte à titre de dédommagement.

Priorités pour les réservations : les mariages, les manifestations des associations (réunion courant juin 2020 pour l'année 2021), les repas des particuliers (contacter la mairie à partir du 1^{er} juillet 2020 pour l'année 2021).

Quelques rappels : Conformément aux normes de sécurité, la salle est équipée de détecteurs de fumée. Il est donc strictement interdit d'utiliser toutes sortes de fumigènes sous peine d'une amende de 100 € aux locataires qui ne respecteront pas le règlement.

De plus, il est strictement interdit pour des raisons de sécurité d'utiliser tout appareil fonctionnant au gaz (réchaud, etc.) dans tous les espaces de la salle polyvalente (cuisine, salles, etc.).

La conception et la fabrication de plats cuisinés sont interdites. Seul, réchauffer les plats déjà cuisinés à l'extérieur est autorisé.

VIE COMMUNALE

TAXE DE SEJOUR

Le montant pour 2020 est de 0.55 € par personne à partir de 18 ans et par nuitée. Elle est due pour tout hébergement touristique sur la période du 1^{er} juin au 30 septembre.

Attention : nous rappelons que toute personne (professionnel ou particulier) hébergeant des touristes à titre onéreux pendant cette période doit percevoir cette taxe auprès de ses clients et la reverser à la commune. Si ce n'est pas fait, la commune facturera directement à l'hébergeur qui devient le redevable au lieu et place de son client.



SUBVENTIONS	
UNC AFN	76 €
Association Chants-Sons	100 €
Secours catholique	100 €
Association Départementale Vendéenne des Restaurants du Cœur	100 €
COTISATIONS	
ADILE	50 €
CAUE	40 €

CIMETIERE	TARIFS en €
Concessions de caveau (2m ²)	
Concession de 15 ans	100,00
Concession de 30 ans	150,00
Concession de 50 ans	250,00
Concessions de cavurnes	
Concession de 15 ans	150,00
Concession de 30 ans	250,00
Concession de 50 ans	350,00
Concessions de columbarium	
Concession de 15 ans	500,00
Concession de 30 ans	650,00
Concession de 50 ans	800,00
Jardin du souvenir	
Taxe de dispersion des cendres	75,00

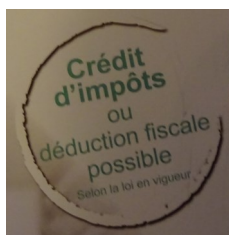
VIE COMMUNALE



L'AIGUILLON SUR VIE
LA CHAPELLE HERMIER
COËX
SAINT MAIXENT SUR VIE
SAINT RÉVÉREND



La notion de proximité est fondamentale et est la base même du projet associatif de l'ADMR.



INAUGURATION LE 27 SEPTEMBRE 2019

GOUTER CONVIVIAL DU 9 OCTOBRE

6 Rue de la Clergerie

85220 Coëx

Tél : 02 51 54 43 73

Mail: paysdestgilles@admr85.org

Accueil physique : mardi de 9h à 12h.

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Accueil bénévole La Chapelle-Hermier : Mme Marie-Agnès Ageon ; tél : 02 51 34 63 79.

Vous trouverez, à votre écoute, une équipe de bénévoles et des secrétaires disponibles pour vous accompagner dans la mise en place de votre projet de vie.

VIE COMMUNALE

SANTÉ

MEDECINS

APREMONT

Dr RADOCEA Ovidu,
9 bis place du Calvaire
☎02.51.55.72.93

COËX Cabinet médical,

Dr BURGAUD, Dr NAUDIN, Dr LATTÉ
rue du Prieuré
☎02.28.10.30.30

ST JULIEN DES LANDES

Dr GODIN
7 place Simone Veil
Permanence sur rendez-vous
☎02.51.08.86.08



PHARMACIENS

COËX Pharmacie Rouxel

6 Place du Dr Brechoteau
☎02.51.54.60.10

APREMONT Pharmacie du Château,

26 rue du Dr Dorion
☎02.51.55.70.14

ST JULIEN DES LANDES Pharmacie

5 place Simone Veil
☎02.51.46.62.36

AIGUILLON SUR VIE Pharmacie, Ferrand-Dezecot

19 rue G. Clemenceau
☎02.51.22.84.51



CABINETS INFIRMIERS

Mesdames Irène BALANGER, Sylvie MARCAIS et Amandine TRINEAU vous accueillent à leur permanence du lundi au vendredi de 14 h 30 à 15 h, au n°2 de la rue des Tisserands à Coëx. Elles interviennent aussi à domicile, sur ordonnance médicale, pour tous actes infirmiers, sur appel téléphonique au ☎02.51.54.28.03.

Madame Emilie LEFRECHE et Monsieur Thomas FAUPIN vous reçoivent à leur cabinet au 8 place Simone Viel à Saint Julien des Landes, sur rendez-vous et assurent des soins à domicile. Vous pouvez les contacter au ☎02.51.05.12.55 ou ☎06.30.33.59.84.

CENTRE DE SANTE INFIRMIER ADMR :

Accueil physique et téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 16h30. Les soins sur RDV sont assurés au centre : du lundi au vendredi de 8h à 8h30 et de 17h30 à 19h30 et le samedi de 8h à 8h30.

Les soins sans RDS sont assurés au centre : du lundi au samedi de 12 à 12h30

12 Place Michel Vrignon Espace Michel Breton 85150 LA MOTHE ACHARD

☎02.51.05.66.44 mail : csilamothe@orange.fr

Annexe de Coëx, place du Docteur Brechoteau ☎02.51.54.20.11 ou au 02 51 05 66 44.

ASSISTANTE SOCIALE

Madame Michèle GIRARD assure une permanence, sur rendez-vous à la Maison de la Solidarité et de la Famille (ancien centre médico-social) de la Mothe-Achard, 12 place Michel Vrignon ☎02.28.85.76.20.

SERVICE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Permanence sur rendez-vous le jeudi matin à la Maison de la Solidarité et de la Famille (ancien centre médico-social) de la Mothe-Achard, 12 place Michel Vrignon ☎02.28.85.76.20.

VIE COMMUNALE

ARTISANS

Conservateur restaurateur des œuvres sculptées : Wilfried BOUDÉ – 4 rue Pasteur - ☎07.81.84.58.36

Tatouage - Décoratrice d'intérieur : BARBEAU Ingrid - La Baritaudière - ☎02.51.34.60.03 - ☎06.37.57.64.05

Menuisier - charpentier : Jean-Pierre FORTINEAU - 44 rue G. Clemenceau - ☎02.51.34.66.97

Menuisier - agencement : Mickaël MECHIN - 62 rue G. Clemenceau - ☎06.76.81.53.13

Menuisier - multi services : Anthony ROUSSEAU - 8 rue des Aubépines - ☎06.58.69.19.26

Artisan poseur - menuiserie, serrurerie, automatisme, serrurerie, chaudronnerie, soudeur : Bruno SAUGER - ☎06.99.49.02.97

Plombier - Chauffagiste : Christophe GAUVRET - La Croisée - ☎02.51.48.82.17 ou 06.78.62.04.58

Electricité générale, automatisme portail : Franck LAIDIN -10 impasse des Ajoncs - ☎06.30.46.81.50 (neuf, rénovation, dépannage)

Peintre - Les peintures Chapeloises - Thibaut SARDA - 11 impasse des Poiriers - ☎06.17.65.33.76

Vendée Elévateurs : Jean-Luc et Guillaume THURET ☎06.66.43.30.30 (ascenseur privatif - monte escalier- monte charge - menuiserie)

COMMERCES SERVICES

Auberge du Jaunay - Le Pré - ☎02.51.34.68.20. Gérant : Karl POTIER

Coiffeuse à domicile « Flor'In Look » 20 rue des Pommiers ☎06.23.23.44.80

Salon de coiffure « Le loft coiffure » - 21 rue des Marronniers - ☎02.51.09.94.63 Justine TESSIER et Sandrine BOURON

Auteur Photographe : Eric CAUSERET La Guibertière ☎06.51.36.33.95 ou 09.73.01.59.05

Jardins Vendéens : Renaud DRORY - La Proutière ☎06.71.43.02.93 (tonte, débroussaillage, élagage)

Plans Bâtiments Dessinateur indépendant : Julien PENAUD 10 rue des Cerisiers - ☎02.51.07.40.56

Portage de journaux (Ouest France) : Patricia GARANDEAU - 9 rue de Lattre de Tassigny

Coëx ambulance taxi : Emplacement n° 1 - Place du Capitaine Joly - ☎02.51.54.24.24

Fabrication de soins cosmétiques 100 % naturels Cosmé Provence : sylvie@cosmeprovence.com à décou-

HEBERGEMENTS ET ACTIVITES TOURISTIQUES

Yelloh Village Le Pin Parasol ***** - Châteaulong - ☎02.51.34.64.72 www.campingpinparasol.fr
email : contact@campingpinparasol.fr - Ouvert du 15/05 au 13/09/20 Bar et épicerie ouverts à tous du 15/05 au 13/09/2020. Plats à emporter du 01/06 au 31/08/20.

Les Canoës du Jaunay au Pré et à la Baudrière - ☎02.51.34.64.72 - www.canoe-jaunay.fr ouvert du 01/07 au 31/08

Parc Résidentiel de loisirs Le Domaine du Pré - Bellevue - ☎02.51.08.07.07 - www.domainedupre.com

Centre de bien-être SPA La Chrysalide - Bellevue ☎02.51.08.07.00 - www.lachrysalide.com

« **Calins Ca-Ânes** » Lac du Jaunay - rive droite Bellevue – ☎06.11.74.70.19 contact@calins-ca-anes.fr
www.calins-ca-anes.fr

Les nouveaux commerçants et artisans qui s'installent sur la commune sont invités à se faire connaître en mairie ainsi que ceux qui cessent leur activité.

Culte

Paroisse St Jean du Gué-Gorand

Elle comprend quatre communes :

L'Aiguillon sur Vie, La Chapelle Hermier, Coëx et Saint Révérend.

Les Prêtres

Monsieur l'Abbé René Cougnaud, curé

Email: rcougnaud@me.com

Presbytère de Coëx : 6 rue du Val 85220 COEX,
☎ 02 51 54 61 48 ou 06 11 17 29 34

Monsieur l'Abbé Joseph PROUX :

☎ 02 28 10 90 39



Accueil

Coëx : 6 rue de la Clergerie, ☎ 02 28 10 39 38 le lundi de 17h30 à 19h

le mercredi et le samedi de 9h30 à 11h30

Horaires des messes

La Chapelle Hermier :

3^{ème} dimanche de chaque mois à 9h30 à l'église Coëx : les dimanches à 11 h

Enseignement religieux

Pour les enfants scolarisés en CE1, CE2, CM1, CM2, contacter le presbytère dès la première semaine de septembre



Jours et heures d'ouverture

Eglise

Tous les jours : heures d'été 10h - 19h; heures d'hiver 10h -18h pour entrer, passez par les portes latérales)

La chapelle de Garreau

Tous les jours sauf le lundi : heures d'été 10h - 19h; d'hiver 10h -18h (pour entrer, passez par la porte principale)

VIE COMMUNALE

SERVICES COMMUNAUX ET INFORMATIONS DIVERSES

MAIRIE

Ouverture au public : le lundi de 14 h à 18 h du mardi au vendredi de 9 h à 12h30

Mairie de La Chapelle - Hermier - rue de Lattre de Tassigny - 85220 LA CHAPELLE- HERMIER

☎02 51 34 61 66 Fax 02 51 34 64 24 - e-mail : accueilmairie@lachapelle-hermier.fr

Site : www.lachapellehermier.com

Mr le Maire : Permanence le lundi sur rendez-vous

1^{er} Adjoint : Sur rendez-vous

RESTAURANT SCOLAIRE

Place du Capitaine Joly ☎02 51 07 49 80 Responsable : Sophie HERIEAU restaurantscolaire@lachapelle-hermier.fr

ACCUEIL DE LOISIRS

12 rue des Bleuets ☎02 51 34 98 59 Responsable : Delphine Gauvrit centredeloisirs@lachapelle-hermier.fr

BIBLIOTHEQUE

12 rue des Bleuets ☎02 51 48 15 51 Responsables : Margot Audebaud et Stéphanie Le Fur
bibliotheque.lch@cc-paysdesachards.fr

Salle polyvalente : place du Capitaine Joly - ☎02 51 34 65 40 / Le Grenier du Pré : Le Pré ☎02 51 34 62 36

Ateliers municipaux : 28 bis rue Georges Clemenceau.

CONTACT PRESSE

Correspondante Ouest-France : Marie-Andrée Phélippeau

☎02 51 94 75 66 ou 06 22 24 83 70 marphelippeau@aliceadsl.fr

Correspondante Journal des Sables : Françoise Chailloux

☎02 51 33 74 90 logisforges@wanadoo.fr

PERMIS DE CONSTRUIRE 2019

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet des travaux
25 février	MARTIN Jessy	8 rue des Pommiers	Extension, abri de jardin
7 mars	DEVAUD Patrick	14 rue des Pommiers	Extension garage et préau
25 mars	SARDA Thibaut	11 rue des Poiriers	Garage
2 avril	DESCHAMPS Brice	Rue des Marronniers	Maison individuelle
25 avril	GODARD Romain	4 Le Moulin de la Barbelinière	Pommiers
30 avril	BARBEAU/VOISIN	57 rue du Lac	Garage
6 mai	GUILBAUD Joël	6 rue de la Barbière	Abri bois
7 mai	GAUDIN Vincent	5 rue des Cerisiers	Maison individuelle
15 mai	ANSEAMUE/CARTRON	3 chemin de la Joubretière	Garage
15 mai	PETIBON/DROCOURT	5 square du Prunier	Maison individuelle
24 juin	PREAUD Philippe	49 Le Moulin des Rochelles	Préau
22 juillet	FAVENNEC/BECUWE	12 rue des Poiriers	Maison individuelle
11 sept	BORD Gilles	2 impasse des Poiriers	Maison individuelle
12 sept	DRORY Renaud	La Proutière	Transformation grange/habitation

VIE COMMUNALE

ETAT CIVIL

NAISSANCES

HUOT Lou	07/01/2019	34 rue De Lattre de Tassigny
DRIBEK Chayness	02/02/2019	27 rue Georges Clemenceau
MARBOEUF Enorao	26/03/2019	8 rue De Lattre de Tassigny
GODARD Lilio	29/04/2019	14 rue des Aubépines
DAËNÈS Aurélien	30/04/2019	3 rue de la Barbière
MARTIN Laouen	13/06/2019	5 impasse des Poiriers
BESSON Mila	11/08/2019	11 impasse des Acacias
BARBEAU Julia et Léa	03/09/2019	57 rue du Lac
HOLBAERT Millie	07/10/2019	58 rue Georges Clemenceau
FLE Tylio	22/10/2019	20 rue des Pommiers
CHARRIER Kaylan	21/11/2019	7 rue des Cerisiers



MARIAGES

Calvin HAMELIN et Virginie DENIS	04/05/2019
Augustin BARBEAU et Mélissa ORSONNEAU	15/06/2019
Kévin HAVEZ et Fanny MAUGENDRE	17/08/2019
Nicolas FUZEAU et Laetitia BARANGER	24/08/2019
François LAMBERT et Elise LIMONIER	24/08/2019
Brice DESCHAMPS et Angélique LAPLACE	02/09/2019
Frédéric BESSON et Lydie OLIVEIRA	05/10/2019



DECES 2018

Yoann CUSTODIO	01/10/2018	27 ans
Nous prions la famille de bien vouloir nous excuser concernant l'erreur de date qui s'est glissée dans la précédente édition		



DECES 2019

Yvonne GUERINEAU	13/03/2019	93 ans
Gaël GUIGNARD	01/04/2019	42 ans

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole assermenté par la Cour d'appel. Il règle les litiges sauf ceux liés à la justice, au droit du travail et au droit de la famille. La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21ème siècle (article 4) **a rendu obligatoire la tentative de conciliation devant un conciliateur de justice avant toute saisine du Tribunal d'Instance par déclaration au greffe (pour des demandes inférieures à 4 000 €).**

Pour contacter le conciliateur vous pouvez vous adresser à la mairie de Coëx ou à ce dernier :

Monsieur Michel Jacques PESSON ☎07 82 25 42 58

2^{ème} vendredi mois : 9h - 12 h sur rendez-vous ou le 2^{ème} lundi/mois 18h - 20h

VIE COMMUNALE

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 inclus.

Comment s'inscrire :

- soit en se présentant à la mairie avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de trois mois à votre nom (factures EDF, téléphone sauf téléphone mobile, ...) et en remplissant l'imprimé
- soit directement en ligne : accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect.

ELECTIONS MUNICIPALES DIMANCHES 15 ET 22 MARS 2020

Les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants sont élus pour six ans au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans auprès de la mairie de son domicile. Il se présente en mairie, muni de sa carte nationale d'identité et du livret de famille de ses parents. Le recensement lui permet ensuite d'effectuer sa Journée Défense et Citoyenneté (JDS) et d'obtenir une attestation de recensement, document obligatoire pour passer des examens et le permis de conduire.

Nouveau « ma.jdc.fr » cet espace internet permet aux jeunes recensés de :

- s'informer sur le contenu de leur JDC
- dialoguer avec le centre du service national par messagerie
- changer de date et/ou de site JDC
- signaler une indisponibilité ou un changement de coordonnées
- télécharger sa convocation et à l'issue de sa JDC, son attestation justificative pour l'inscription au baccalauréat, à l'examen du permis de conduire ou à des concours administratifs



Pour plus d'informations, contactez directement, le centre du service national d'ANGERS
ma.jdc.fr ☎02.44.01.20.50 mail : csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Depuis le 1^{er} mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées dans des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Les mairies équipées pour l'établissement de ces cartes sont La Mothe Achard, Challans, La Roche sur Yon, Saint Hilaire de Riez, Le Poiré sur Vie. Il est préférable de prendre contact avec les mairies concernées pour les modalités et les pièces à fournir.

Rétablissement de l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. A partir du 15 janvier 2017 :

Un enfant de parents français voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport,
- photocopie du titre d'identité du parent signataire,
- formulaire cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale,

Dans tous les cas, **l'autorisation n'est pas délivrée par la mairie**, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Désormais, la totalité des démarches liées au certificat d'immatriculation se font par internet sur le site de l'ANTS (<https://immatriculation.ants.gouv.fr>)